

Procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 30 mars 2026 à 19h30

(à la Mairie)

Nombre de conseillers en exercice : 15 (Présents : 15 / Votants : 15)

Présents :

Maryline MONTEILLET, Philippe MORENO, Caroline BARRAL Jean-Paul TROUPEL, Patrice COUDON, Jacqueline BOULANGE, Simone SALAT, Didier MEILHAC, Lisiane LACANAL, Aurore LEFEBVRE, Antoine GENCE, Emmanuel MAROT, Virginie TOURNADRE, Isabelle PETIT, Olivier ROBERT

Absent :

Secrétaire de séance : Virginie TOURNADRE

Début de la séance : 19h36

En préambule, Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous pour ce premier conseil municipal officiel. Elle souligne que ce moment marque un nouveau départ pour les sept prochaines années, sept années de travail collectif, quel que soit la liste dont chaque conseiller est issu.

1. Informations générales

a) Ajout de délibérations

Madame le Maire demande au conseil de valider l'ajout de deux délibérations à l'ordre du jour : l'élection des représentants au SIVU Territoire Ouest Agglo et au CIT. L'ajout est validé à l'unanimité du conseil, soit 15 voix pour.

b) Prochains conseils municipaux :

Madame le Maire annonce la date du prochain conseil municipal, qui portera sur le budget, et invite chaque conseiller à la noter dès à présent : **23 avril 2026 à 19h30**. Elle précise également que les conseils municipaux auront lieu en soirée, le jeudi.

c) Point travaux

- **Puech des Ouilhes – sentier du tour du lac** : des murets de soutènement seront réalisés avec parement, comprenant deux IPN et des planches de bois en bardage, afin de soutenir le talus.
- **Terrain de football** : la dalle et le grattoir sont installés.
- **Entretien des bâtiments communaux** : après 14 ans de réalisation, les travaux d'entretien sont nécessaires pour la salle des fêtes, la cantine et la garderie. Les volets roulants de la garderie ont été changés (une pile est attendue pour mercredi). D'autres interventions ont également été effectuées : moteurs de ventilation, blocs de sorties de secours et volets roulants.
- **Côté investissement** : les travaux au camping du Puech des Ouilhes ont débuté ce jour. Ils concernent la rénovation des deux bâtiments sanitaires avec la réfection des douches, WC et lavabos, pour un montant de **38 135 €**. Deux entreprises interviennent : M. Piganiol et Sanitec, qui assure la fourniture.
- **La traversée du bourg** : les demandes de subventions ont été effectuées auprès du département, de la région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'État, et représentent 80 % du montant total porté par la commune, laissant un autofinancement à la charge de la commune de 38 224.19€ en autofinancement pour la commune.

À la demande de nouveaux conseillers, Madame le Maire explique le fonctionnement des subventions pour une collectivité : le taux maximum de subvention est de 80 %, la DETR ne peut couvrir plus de 40 %, la demande doit être effectuée avant la réalisation des travaux. Il est possible de demander un acompte après paiement de la

première facture. Elle précise également que, pour des travaux de voirie à charge du département, c'est la commune qui fait l'avance. Une convention est signée avec le département.

d) Distribution du miel :

Madame le Maire informe le conseil municipal que la distribution des pots de miel est en cours auprès des habitants. Le miel provient du rucher pédagogique du Marais. Chaque commune membre du SIVU reçoit chaque année une quantité de miel. Les années précédentes, le miel avait été attribué à la cantine ; cette fois-ci, il a été décidé que chaque habitant recevrait un pot. M. Antoine Gence invite les conseillers municipaux qui ne connaissent pas le rucher à venir le visiter.

DELIBERATIONS

2 - Délibération 009 Indemnités des élus

Mme le Maire informe que les indemnités de fonction doivent être fixées dans la limite des taux maxima prévus, et précise qu'elle a demandé à percevoir une indemnité inférieure au barème légal. Elle propose donc que le montant total des indemnités (du maire et des adjoints) soit inférieur à l'enveloppe maximale et invite le conseil à délibérer comme suit :

- **Maire** : 37,70 % de l'indice brut 1027 (inférieur au maximum de 44,30 %)
- **Adjoints** : 11,77 % de l'indice brut 1027 (taux maximum)
- **Conseillers délégués** : 3 % de l'indice brut 1027

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces taux.

Vote : 15

Délibération DE_009_2026		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

3 - Délibération 010 Création et désignation de 4 conseillers délégués

Madame le Maire propose de désigner 4 conseillers délégués :

- Antoine GENCE, délégué à l'environnement
- Simone SALAT, déléguée à la solidarité et au lien intergénérationnel
- Virginie TOURNADRE, déléguée à la communication
- Emmanuel MAROT, délégué au développement numérique

M. Olivier ROBERT précise qu'il existe des outils gratuits pour la gestion des salles et du camping. Mme le Maire indique que la commune a besoin d'outils adaptés. Elle souligne que les compétences de M. Emmanuel MAROT permettront de répondre gratuitement aux exigences liées à la demande de classement, à la suite de la rénovation du camping municipal du centre-bourg, ainsi qu'à la gestion de la location des salles avec possibilité de réservation en ligne.

Vote : 15

Délibération DE_010_2026		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

4 - Délibération 011 Désignation des délégués au SIVU Auze-Ouest-Cantal

Préalablement à la désignation de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant, Mme le Maire rappelle les dispositions de l'article 5 de l'arrêté préfectoral n°2002-73 du 15 janvier 2002 portant création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) Auze-Ouest-Cantal, selon lesquelles « le comité est composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres ».

Mme le Maire passe la parole à M. Antoine GENCE afin de présenter les missions du SIVU. Celui-ci précise que le SIVU Auze-Ouest-Cantal a pour mission principale la préservation, la gestion et la valorisation des zones humides, notamment le marais du Cassan et de Prentegarde, véritables réservoirs de biodiversité. Il souligne également son rôle en matière de sensibilisation du public, de développement de la connaissance scientifique et de mise en valeur de ce patrimoine naturel, en lien avec différents partenaires (CPIE, Conseil départemental, Conservatoire d'espaces naturels, dispositifs Natura 2000, certificats de biodiversité).

En l'absence de modification des statuts du syndicat, il n'est pas possible de désigner un deuxième délégué suppléant. Sont élus à l'unanimité M. Antoine GENCE et M. Didier MEILHAC en qualité de délégués titulaires, et M. Serge CUEILLE en qualité de délégué suppléant (15 voix pour chacun).

Vote : 15

Délibération DE_011_2026		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

5 - Délibération 012 Désignation des délégués au SDEC

Madame le Maire présente le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDEC15), et ses missions : créé en 1948, il regroupe les communes et intercommunalités du département pour gérer le service public de l'électricité, de l'éclairage public et pour accompagner les collectivités dans l'électrification, la transition énergétique, les achats d'énergie et le suivi du déploiement du numérique.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité M. Jean-Paul TROUPEL et M. Philippe MORENO en qualité de délégués au SDEC (15 voix pour chacun).

Vote : 15

Délibération DE_012_2026		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

6 - Délibération 013 Fixation du nombre de membres et désignation des conseillers municipaux au Conseil d'administration du CCAS

Mme le Maire propose de fixer à 8 le nombre de membres du Conseil d'administration du CCAS, comme précédemment, la moitié désignée par le Conseil municipal et l'autre moitié par le Maire. Après délibération, le Conseil municipal fixe le nombre des membres à 8 et désigne à l'unanimité les 4 conseillers municipaux suivants : Mme Simone SALAT, M. Didier MEILHAC, Mme Jacqueline BOULANGE et Mme Lisiane LACANAL (15 voix pour chacun).

Vote : 15

Délibération DE_013_2026		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

7 - Délibération 014 Désignation du conseiller municipal « Correspondant Défense »

Mme le Maire propose de désigner le correspondant défense et de reconduire le binôme titulaire et suppléant du précédent mandat. Avant le vote, elle donne la parole à Mme Caroline BARRAL, qui présente le rôle du correspondant défense : participer à l'édification et à l'entretien des monuments, organiser et accompagner les cérémonies commémoratives, sensibiliser les enfants et les jeunes à la mémoire et à la citoyenneté, notamment via l'école des jeunes drapeaux. Dans ce cadre, elle souligne qu'à Lacapelle-Viescamp, une jeune fille, petite-fille d'un aîné porte-drapeau, participe également à ces cérémonies en tant que porte-drapeau.

Après délibération, le Conseil municipal décide de désigner à l'unanimité : Mme Caroline BARRAL (15 voix pour) en qualité de correspondant défense titulaire, et Mme Aurore LEFEBVRE (15 voix pour) en qualité de correspondant défense suppléante.

Vote : 15

Délibération DE_014_2026		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

8 - Délibération 015 Commissions d'étude et d'instruction – Désignation des membres

Mme le Maire propose la création de sept commissions, soulignant qu'elles peuvent être transversales et qu'un compte rendu sera établi à chaque réunion. Elle invite chaque conseiller à y participer selon ses intérêts. Après échanges et quelques ajustements, les commissions et leurs membres sont désignés à l'unanimité.

Vote : 15

Délibération DE_015_2026		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

9 - Délibération 016 Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Mme le Maire propose de passer à la désignation des membres de la commission d'appel d'offres, rappelant qu'elle fait partie de la commission de plein droit. Après délibération, le Conseil municipal désigne en qualité de membres titulaires : M. Philippe MORENO, M. Jean-Paul TROUPEL et Mme Caroline BARRAL (15 voix pour chacun), et en qualité de membres suppléants : M. Patrice COUDON, M. Emmanuel MAROT et M. Olivier ROBERT (15 voix pour chacun).

Vote : 15

Délibération DE_016_2026		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

10 - Délibération 017 Délégation du Conseil municipal au Maire

Mme le Maire présente l'ensemble des 31 délégations envoyées par mail aux conseillers et propose de retirer les délégations n°5, 17, 22, 23 et 29, conformément à la proposition jointe à la convocation. Après échanges sur certaines délégations, le Conseil municipal décide à l'unanimité de confier à Mme le Maire, pour toute la durée de son mandat, l'ensemble des délégations prévues à l'article L.2122-22, à l'exception des délégations n°5, 17, 22, 23 et 29.

Vote : 15

Délibération DE_017_2026		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

11 - Délibération 018 Désignation des délégués au Conseil d'école

Mme le Maire rappelle que des réunions se tiennent 2 à 3 fois par an avec les parents d'élèves, les enseignants et les délégués, afin d'aborder le règlement intérieur de l'école, le temps scolaire, le projet d'établissement et les questions de fonctionnement quotidien. Elle propose de se voir déléguer cette mission aux côtés de Mme Caroline BARRAL, adjointe en charge des affaires scolaires, et de M. Patrice COUDON, qui en était chargé lors du précédent mandat. Le Conseil municipal valide à l'unanimité la désignation de ces trois délégués.

Vote : 15

Délibération DE_018_2026		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

12 - Délibération 019 Désignation des représentants de la commune de Lacapelle-Viescamp à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI

Mme le Maire rappelle qu'AGEDI est un syndicat mixte fournissant des applications et logiciels aux collectivités territoriales (état civil, urbanisme, cimetière, comptabilité, ressources humaines, électeurs, conseil municipal : délibérations et arrêtés), accessibles financièrement (1 230 € pour la gamme Proxima). Le Conseil municipal désigne à l'unanimité M. Emmanuel MAROT comme représentant titulaire et Mme Virginie TOURNADRE comme représentante suppléante.

Vote : 15

Délibération DE_019_2026		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

13 - Délibération 020 Désignation des délégués au SIVU Territoire Ouest Agglo

Mme le Maire rappelle que le SIVU Ouest-Agglo, créé en 2025 par les communes d'Ayrens, Lacapelle-Viescamp, Saint-Paul-des-Landes, Sansac-de-Marmiesse et Ytrac, gère la politique sociale et familiale de ces communes et pilote des actions pour la petite enfance, la jeunesse, la parentalité, les familles et les seniors. Le SIVU s'appuie sur le centre social (l'ACDA) pour organiser ses activités, ce qui a permis, dans le cadre de RPE, de créer une place en crèche pour la commune à Saint-Paul-des-Landes.

En l'absence de modification des statuts du syndicat, il n'est pas possible de désigner un deuxième délégué suppléant. Le Conseil municipal désigne à l'unanimité Mme Maryline MONTEILLET, Maire, et Mme Caroline BARRAL en qualité de déléguées titulaires, et Mme Virginie TOURNADRE en qualité de déléguée suppléante.

Vote : 15

Délibération DE_020_2026		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

14 - Délibération 021 Désignation du représentant de la collectivité à l'Agence

Technique Départementale « Cantal Ingénierie & Territoires »

Mme le Maire rappelle que la collectivité adhère à l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie & Territoires », qui apporte assistance technique, juridique et financière aux collectivités. L'agence conseille sur la gestion administrative et juridique, l'accompagnement RGPD, l'archivage, les marchés publics, ainsi que sur la programmation et le suivi de projets. Elle intervient également dans le domaine technique, notamment pour la voirie, les réseaux divers, l'eau et l'assainissement, les ouvrages d'art, les espaces publics, le patrimoine bâti et le développement du numérique. Le Conseil municipal désigne à l'unanimité M. Jean-Paul TROUPEL comme titulaire et M. Philippe MORENO comme suppléant (15 voix pour chacun).

Vote : 15

Délibération DE_021_2026		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

15 – Questions diverses

Mme le Maire souhaite faire un point sur la gestion des clés et précise que cette responsabilité est confiée à la secrétaire de Mairie, Mme Audrey LAURENT.

À la question de M. Olivier ROBERT concernant la consultation des dossiers, elle indique que ceux-ci peuvent être consultés uniquement en mairie et ne peuvent en aucun cas être sortis. Elle souligne qu'elle est garante du respect légal du récolement des archives et du RGPD, précisant qu'il ne s'agit pas d'un manque de confiance, mais d'une responsabilité.

Par ailleurs, elle insiste sur l'importance de la continuité du service public et sur la nécessité de mettre en place des procédures claires en cas d'absence d'un agent, afin que les dossiers soient toujours accessibles et correctement classés.

Toutes les questions ayant été abordées, la séance est levée à 21h.
